Information memorandum relatif aux obligations subordonnées de Yesboony Holding B.V.

12 novembre 2026

Le présent *information memorandum* décrit l'offre d'obligations émises par Yesboony Holding B.V. (« nous »), d'une valeur nominale de 100 € par obligation. L'emprunt obligataire est souscrit pour une durée de 5 ans. Vous pouvez souscrire au nombre d'obligations de votre choix, à partir d'une obligation minimum. Les obligations portent intérêt au taux de 8,5 % par an. Les intérêts courent dès la date d'émission. Les intérêts de la première année (8,50 € par obligation) sont versés en une fois au terme d'une période de 12 mois suivant la date d'émission, puis à la fin de chaque trimestre. Nous souhaitons lever au total 5 000 000 €. Nous proposons donc de souscrire à 50 000 obligations au total.
Yescapa fait partie de Yesboony Holding B.V.
Pour souscrire aux obligations, vous devez disposer d'un compte d'investissement auprès de NPEX, plateforme d'investissement néerlandaise (système multilatéral de négociation). Les obligations sont détenues sur ce compte. Vous devez également disposer d'un compte espèces auprès de Stichting NPEX Bewaarbedrijf (entité de conservation des fonds de NPEX).

Avertissement : Yesboony Holding B.V. procède à une offre au public de titres financiers non cotés (des obligations) pour un montant inférieur à 12 millions d'euros.

Les investisseurs sont informés que la présente offre d'obligations non cotées ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »). Le présent document à caractère promotionnel n'a pas fait l'objet d'une approbation ou d'une reconnaissance quelconque d'une autorité administrative et/ou de régulation et n'est soumise à aucune réglementation spécifique en régulant son contenu ou sa forme.

Un document d'information synthétique (le « DIS ») relatif à la présente offre au public a été établi conformément à l'annexe 2 de l'instruction DOC 2018-07 et est disponible sans frais au siège social de Yesboony Holding B.V. et est publié sur le site suivant : https://www.yescapa.fr/investir.

Les titres financiers proposés consistent en des obligations simples. L'investisseur doit prendre connaissance du DIS et des facteurs de risques qui y sont décrits. L'investisseur

doit en particulier procéder à sa propre analyse et à sa propre évaluation de toutes les considérations liées à un investissement dans les titres émis et des risques liés à Yesboony Holding B.V. et au projet, et doit consulter ses propres conseillers financiers ou juridiques quant à la pertinence d'un tel investissement au regard de sa situation personnelle. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Veuillez lire attentivement le présent *information memorandum* avant de décider d'investir dans les obligations. Il expose les termes et conditions applicables aux obligations et fournit des informations nous concernant.
Les obligations sont offertes en France uniquement. Les obligations ne peuvent donc être cédées ou délivrées dans aucun autre pays que la France.
Le présent *information memorandum* a été rédigé en langue anglaise et complète le DIS et les informations fournies lors de la procédure de souscription. Une traduction en français a été mise à disposition des investisseurs. En cas de divergence, d'incohérence ou de difficulté d'interprétation entre la version anglaise et la traduction française, le texte anglais du présent *information memorandum* prévaut et fait foi. Aucun droit ne peut être tiré de la traduction française.
En tout état de cause, les informations contenues dans la version française du DIS prévalent et font foi en cas de divergence, d'incohérence ou de difficulté d'interprétation avec la version anglaise de l'*information memorandum*.

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES NOUS CONCERNANT 4

2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES 5

3. INFORMATIONS SUR NOS ACTIVITÉS 9

4. INFORMATIONS SUR NOTRE SITUATION FINANCIÈRE 15

5. INFORMATIONS SUR L'OFFRE D'OBLIGATIONS 21

6. INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DU PRODUIT DE L'ÉMISSION ET SUR LES FRAIS 28

7. INFORMATIONS SUR LA SOUSCRIPTION 30

8. DOCUMENTS INTÉGRÉS AU PRÉSENT *INFORMATION MEMORANDUM* 32

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES NOUS CONCERNANT

Nous, Yesboony Holding B.V., proposons les obligations et en sommes l'émetteur.

Dénomination sociale	Yesboony Holding B.V.
Nom commercial	Yesboony Holding B.V.
Forme juridique	Besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid (société néerlandaise à responsabilité limitée)
Siège social	Utrecht
Date de constitution	2 juin 2023
Pays de constitution	Pays-Bas
Numéro d'inscription à la Chambre de commerce (Kamer van Koophandel, KvK)	90384644
Identifiant d'entité juridique (LEI)	724500FTQ7HCWWV8SY52
Adresse	Brigittenstraat 22, 3512 KM Utrecht (Pays-Bas)
Numéro de téléphone	+33 5 25 53 02 87
Site internet	www.yesboony.com – Attention : les informations figurant sur ce site ne font pas partie du présent *information memorandum*.

Notre organe de direction a décidé, le 28 août 2026, de contracter le présent emprunt obligataire et d'émettre les obligations par voie d’offre au public. L'assemblée générale des actionnaires a approuvé cette émission le 25 septembre 2026.
Nous, Yesboony Holding B.V., sommes responsables des informations contenues dans le présent *information memorandum* et déclarons qu’à notre connaissance, ces informations sont conformes à la réalité et ne comportent aucune omission de nature à en altérer la portée.

2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Tout investissement comporte des risques

Les obligations sont offertes au public en France aux investisseurs non professionnels et aux investisseurs professionnels. Cela ne signifie pas pour autant que les obligations sont adaptées à votre situation si vous êtes un investisseur non professionnel ou un investisseur professionnel.

Attention ! Les obligations comportent des risques. Elles ne conviennent donc qu'aux personnes disposées à supporter ces risques.

Les obligations ne sont pas forcément adaptées à votre situation et nous ne pouvons pas vous conseiller sur cette adéquation. Celle-ci dépend de plusieurs facteurs, par exemple de votre situation personnelle et de votre patrimoine, des placements que vous détenez déjà et de votre appétence pour le risque. Si vous souhaitez investir dans nos obligations, nous vous conseillons de consulter préalablement un conseiller en investissement financier.

Il est prudent que votre épargne ne porte pas intégralement sur nos obligations. Il est important de conserver une épargne disponible et de diversifier vos placements.

À qui nos obligations ne conviennent-elles pas ?

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples. Si l'un d'eux vous concerne, il est préférable de ne pas souscrire à nos obligations.

- Vous ne souhaitez prendre aucun risque sur vos placements.
- Vous n'avez aucune expérience de l'investissement.
- Vous ne comprenez pas notre activité.
- Vous ne comprenez pas le fonctionnement des obligations.
- Vous ne voulez pas perdre les fonds investis.
- Vous empruntez des fonds pour investir.
- Une perte liée à ces obligations réduirait vos revenus de retraite ou vos ressources pour les dépenses essentielles (par exemple la nourriture, le logement ou l'habillement).
- Vous risquez d'avoir besoin de ces fonds dans les 5 prochaines années.
- Vous avez besoin des intérêts des obligations pour faire face à vos besoins essentiels (par exemple la nourriture, le logement ou l'habillement).

2.1 Risques liés aux obligations

Ces obligations s'apparentent à des actions

Nos capitaux propres sont négatifs. Nous ne disposons donc d’aucune réserve de fonds

propres. Par conséquent, si nos résultats s'avèrent décevants, nous pourrions assez rapidement ne plus être en mesure de faire face à nos engagements au titre de l'emprunt obligataire. Le profil de risque des obligations s'apparente donc à celui des actions.

Les obligations sont subordonnées

Nous avons actuellement des emprunts en cours de remboursement. Nous prévoyons également de contracter d'autres emprunts à l'avenir, par exemple auprès de banques. Ces emprunts peuvent être de rang supérieur à celui des présentes obligations, sauf lorsque nous empruntons auprès d'actionnaires. En cas de faillite, de demande de sursis de paiement, provisoire ou définitif (*surseance van betaling*, procédure néerlandaise proche de la sauvegarde ou du redressement judiciaire en France), ou de dissolution, les autres créanciers seraient désintéressés en priorité. Les obligations seraient remboursées et les intérêts payés après le désintéressement des créanciers prioritaires. Il est possible qu'à ce moment-là, nous ne disposions pas de fonds suffisants pour rembourser l'emprunt obligataire ou payer les intérêts qui vous sont dus.

Risque de liquidité : vous pourriez ne pas trouver d'acquéreur

Vous pouvez céder vos obligations avant l'échéance de l'emprunt obligataire. Il n'est toutefois pas certain d'identifier un acquéreur de vos obligations, ni que celui-ci soit disposé à payer le prix que vous proposez. Il se peut donc que vous ne puissiez pas céder vos obligations.

Le prix d'une obligation peut augmenter ou diminuer

La valeur d'une obligation n'est pas fixe. Si vous ne souhaitez pas attendre le remboursement de l'emprunt obligataire et que vous cédez vos obligations, vous recevrez le prix que l'acquéreur est disposé à payer pour vos obligations à ce moment-là. Ce prix peut être inférieur au montant que vous nous avez prêté. Il se peut aussi que personne ne veuille acquérir vos obligations.

Risque de remboursement anticipé

Nous pouvons rembourser l'emprunt par anticipation, sans avoir à nous justifier. Vous récupérerez vos fonds, mais percevrez alors des intérêts sur une période plus courte. Si vous réinvestissez ces fonds, par exemple dans un autre type d'obligation, le taux appliqué pourrait être inférieur.

Vous ne pouvez pas voter à notre assemblée générale des actionnaires

Vous souscrivez à une obligation. Il s'agit d'un emprunt obligataire et non d'une émission d'actions. Vous ne pouvez donc pas voter à notre assemblée générale des actionnaires sur les décisions concernant notre société, ni prendre de décisions concernant notre société. Vous courez donc le risque que nous prenions des décisions sur lesquelles vous n'êtes pas d'accord.

Vous ne percevez aucune distribution de bénéfices

Vous souscrivez à une obligation et donc à un emprunt obligataire. En contrepartie, vous percevez des intérêts et le remboursement du montant prêté. Si nous réalisons un bénéfice et le distribuons, vous ne percevrez pas de distribution de dividende. Il sera uniquement distribué à nos actionnaires.

2.2 Risques nous concernant

Risques liés à nos activités

Nous dépendons des assureurs qui couvrent la location de camping-cars

Afin de permettre aux propriétaires particuliers de mettre en location leur camping-car en toute sécurité, une assurance peut être souscrite auprès d'assureurs avec lesquels nous coopérons. Nous disposons de différents partenariats avec des assureurs dans les différents pays où nous sommes actifs. Si des assureurs résilient leur contrat avec nous et que nous ne trouvons pas d'autres partenaires à temps, la location d'un camping-car pourrait devenir plus difficile dans le pays concerné. Dans de nombreux cas, les propriétaires particuliers peuvent souscrire eux-mêmes à une assurance adaptée. Cette solution peut toutefois être moins avantageuse et constituer un frein à la poursuite de la mise en location. Des propriétaires particuliers pourraient alors cesser de louer leur camping-car, et le nombre de nouveaux propriétaires particuliers choisissant de louer via notre plateforme pourrait diminuer.

Cela aurait un effet négatif sur notre résultat financier. Il se pourrait alors que nous disposions de moins de trésorerie pour vous payer les intérêts. Il se pourrait aussi que nous ne disposions plus d’une trésorerie suffisante pour rembourser l'emprunt obligataire. Vous pourriez alors percevoir moins d’intérêts, voire aucun, et ne récupérer qu'une partie, voire ne pas récupérer le montant prêté.

Nous dépendons de nos salariés

Bien que nos plateformes soient en grande partie automatisées, nous ne pouvons pas nous passer de nos salariés. Ils sont nécessaires à la disponibilité opérationnelle de la plateforme, au support, à l'innovation ainsi qu'aux activités commerciales et marketing. En cas de départs massifs de personnel sur une courte période, le fonctionnement quotidien de l'entreprise serait affecté. Cela aurait un effet négatif sur notre résultat financier. Il se pourrait alors que nous disposions de moins de trésorerie pour vous payer les intérêts. Il se pourrait aussi que nous ne disposions plus d’une trésorerie suffisante pour rembourser l'emprunt obligataire. Vous pourriez alors percevoir moins d’intérêts, voire aucun, et ne récupérer qu'une partie, voire ne pas récupérer le montant prêté.

Nous sommes exposés au risque de problèmes techniques majeurs

Nous sommes une entreprise technologique et nos services sont proposés exclusivement en

ligne. Des problèmes techniques majeurs, dus par exemple à des erreurs de développement internes ou à des défaillances externes de notre environnement cloud, pourraient rendre nos plateformes indisponibles ou dysfonctionnelles pendant une période prolongée. Cela pourrait entraîner une perte importante de clients.

Nous sommes également exposés à un risque d'atteinte à notre réputation. La notoriété de notre marque est importante et contribue à notre succès. Si notre réputation est atteinte, pour quelque raison que ce soit, nous pourrions perdre des clients.

Cela aurait un effet négatif sur notre résultat financier. Il se pourrait alors que nous disposions de moins de trésorerie pour vous payer les intérêts. Il se pourrait aussi que nous ne disposions plus d'une trésorerie suffisante pour rembourser l'emprunt obligataire. Vous pourriez alors percevoir moins d'intérêts, voire aucun, et ne récupérer qu'une partie, voire ne pas récupérer le montant prêté.

La réglementation peut évoluer de manière défavorable

Nous sommes soumis à une réglementation, notamment fiscale, dont l'évolution pourrait nous être défavorable. Si ces règles changent, ou si un tribunal les interprète différemment, il se peut par exemple que nos revenus diminuent ou que nous devions payer davantage d'impôts. Cela aurait un effet négatif sur notre résultat financier. Il se pourrait alors que nous disposions de moins de trésorerie pour vous payer les intérêts. Il se pourrait aussi que nous ne disposions plus d'une trésorerie suffisante pour rembourser l'emprunt obligataire. Vous pourriez alors percevoir moins d'intérêts, voire aucun, et ne récupérer qu'une partie, ou ne pas récupérer le montant prêté.

Risques liés à notre situation financière

Risque de faillite

Le principal risque est que nous ne soyons plus en mesure de faire face à nos engagements. En cas de faillite, nous ne pourrions plus rembourser l'emprunt ni payer les intérêts. Il se peut alors que vous ne récupériez rien du montant prêté et que vous ne perceviez aucun intérêt.

Nos capitaux propres sont négatifs

Nos capitaux propres sont négatifs. Nous ne disposons donc d'aucune réserve de fonds propres. Par conséquent, si nos résultats s'avèrent décevants, nous pourrions relativement rapidement ne plus être en mesure de faire face à nos engagements au titre de l'emprunt obligataire.

Nous devons honorer d'autres emprunts

Nous devons payer les intérêts des présentes obligations et les rembourser au terme d'une période de 5 ans suivant leur émission. Nous effectuerons ces paiements grâce à la trésorerie générée par nos activités. Cette trésorerie sert également aux paiements relatifs à nos autres

emprunts. Nous payons des intérêts sur ces emprunts et devons également en rembourser une partie. Vous trouverez plus d'informations sur nos emprunts à la section 3.4 du présent *information memorandum*. Au 31 décembre 2025, ces emprunts s'élevaient au total à 4 431 437 €.

Cette trésorerie sert également à payer nos charges d'exploitation, telles que les frais commerciaux et les charges de personnel. Si nos charges augmentent et que notre résultat se dégrade, cela aurait un effet négatif sur notre résultat financier. Il se pourrait alors que nous disposions de moins de trésorerie pour vous payer les intérêts. Il se pourrait aussi que nous ne disposions plus d'une trésorerie suffisante pour rembourser l'emprunt obligataire. Vous pourriez alors percevoir moins d'intérêts, voire aucun, et ne récupérer qu'une partie ou ne pas récupérer le montant prêté.

La position de nos banques peut évoluer

La coopération avec les banques est importante pour nous, car elles financent une partie de notre besoin en fonds de roulement. Si leur analyse des risques évolue, ou si elles ont une autre raison de modifier à notre détriment les conditions convenues avec nous, cela aurait un effet négatif sur notre résultat financier. Il se pourrait alors que nous disposions de moins de trésorerie pour vous payer les intérêts. Il se pourrait aussi que nous ne disposions plus d'une trésorerie suffisante pour rembourser l'emprunt obligataire. Vous pourriez alors percevoir moins d'intérêts, voire aucun, et ne récupérer qu'une partie voire ne pas récupérer le montant prêté.

3. INFORMATIONS SUR NOS ACTIVITÉS

3.1 Nos activités

Sous les marques Yescapa et Goboony, nous exploitons des plateformes de location de camping-cars entre particuliers et auprès de professionnels. Nous fournissons au locataire et au propriétaire le contrat de location, assorti de conditions générales. Afin de permettre aux propriétaires particuliers de louer leur camping-car en toute sécurité, une assurance peut être souscrite auprès d'assureurs avec lesquels nous coopérons. Celle-ci couvre le camping-car pendant les périodes de location contre les dommages, les pannes et d'autres risques. Nous disposons de différents partenariats avec des assureurs dans les différents pays où nous sommes actifs.

Côté offre, nous attirons des propriétaires de camping-cars particuliers et professionnels afin d'accroître notre offre de camping-cars à la location. Côté demande, nous nous adressons aux voyageurs qui souhaitent réserver des vacances, principalement des familles et des couples de

tous âges. Nous proposons des camping-cars en France, aux Pays-Bas, en Espagne, au Portugal, au Royaume-Uni, en Belgique, en Italie et en Allemagne. Nous proposons en outre des camping-cars loués par des loueurs professionnels en Scandinavie, aux États-Unis, au Canada et en Australie.

Dans quels pays sommes-nous actifs ?

Nous sommes actifs dans plusieurs pays, notamment les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Vous trouverez ci-dessous la répartition de notre chiffre d'affaires net par pays :

Pays (destination)	2025 (chiffres internes)	2024
France	23,67 %	24,62 %
Pays-Bas	21,91 %	22,05 %
Espagne	16,48 %	15,60 %
Royaume-Uni	14,21 %	13,58 %
Belgique	12,14 %	11,77 %
Portugal	5,74 %	5,98 %
Italie	4,15 %	4,46 %
Allemagne	1,70 %	2,57 %

Au total, nous proposons 49 512 camping-cars et 1 597 emplacements de camping. Les emplacements de camping ne sont pas encore proposés en France, mais ils le seront à partir de 2027. La France est notre premier marché, en chiffre d'affaires net comme en nombre de réservations. La durée moyenne de réservation varie de 5 à 11 nuits selon les marchés.

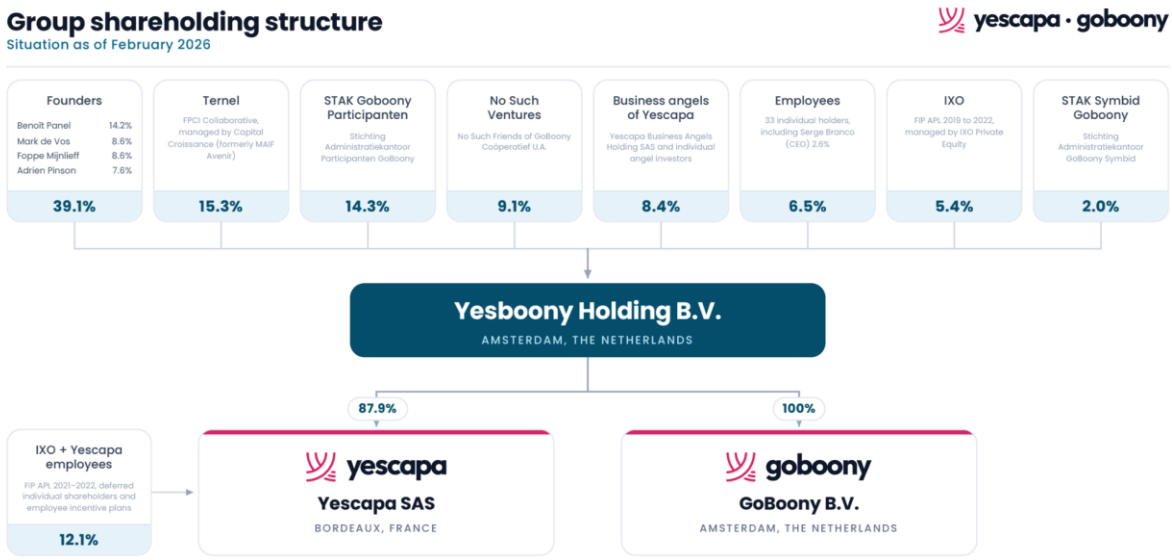
Nos projets

L’année 2026 est pour nous une période de transition. Nous finalisons la fusion des plateformes de Goboony et de Yescapa sur une plateforme technologique unique. Une fois cette étape franchie, notre priorité passera de la réduction des coûts à la croissance. Au cours des prochaines années, nous prévoyons :

- **Une plateforme unique.** Nous finaliserons la migration de Goboony vers notre plateforme commune, y compris la collaboration avec un nouveau prestataire de paiement. Une plateforme unique permet à une équipe plus réduite de développer de nouveaux produits plus rapidement.
- **Plus de camping-cars, plus de destinations.** Nous continuerons à développer notre offre exclusive de camping-cars appartenant à des particuliers. Nous collaborerons également avec davantage de loueurs professionnels par le biais de connexions API, en Europe comme hors d'Europe.
- **Campings.** Nous développerons l'offre d'emplacements de camping lancée en 2026 et la proposerons en France à partir de 2027. À terme, nous souhaitons travailler directement avec les campings et proposer des tentes, des hébergements de glamping et d'autres types d'hébergements, y compris pour les voyageurs qui ne disposent pas d'un véhicule de loisirs.
- **Assurance.** Avec notre partenaire spécialisé dans l'assurance numérique (Insurtech), nous construisons un programme d'assurance européen unique. L'objectif est d'offrir à nos clients une meilleure couverture et un meilleur service, d'améliorer notre marge et de pouvoir nous implanter dans de nouveaux pays.
- **Propriétaires.** Nous souhaitons permettre aux propriétaires de camping-cars de choisir leur mode de location : la gérer eux-mêmes, avec davantage de visibilité sur leurs revenus, ou nous en confier la gestion. Nous prévoyons également un programme de fidélité pour les propriétaires.
- **Voyageurs.** Nous développons un compagnon de voyage fondé sur l'intelligence artificielle. Il aidera les voyageurs à organiser, réserver et profiter de vacances en plein air complètes, avant, pendant et après le voyage.
- **Une organisation fondée sur l'IA.** Nous utilisons l'intelligence artificielle pour le service client, la création de contenus et le développement logiciel. Nous pouvons ainsi croître sans que nos effectifs salariés augmentent au même rythme.
- **Discipline financière.** Nous continuerons à maîtriser étroitement nos coûts et notre trésorerie, et à réduire notre endettement bancaire existant.

3.2 Structure du groupe

Nous faisons partie d'un groupe de sociétés. Vous trouverez ci-dessous les sociétés qui le composent :



Nous n'exerçons aucune activité autre que la détention des actions de nos deux filiales. Il s'agit des filiales suivantes :

- GoBoony B.V. : nous détenons 100 % des actions ;
- Yescapa SAS : nous détenons 87,9 % des actions.

GoBoony B.V. a été constituée en 2015. C'est la société néerlandaise qui exerce les activités aux Pays-Bas. Elle emploie 32 ETP au 17 septembre 2026. Ses dirigeants sont Foppe Mijnlieff et Uwe van Rensburg.

Yescapa SAS a été constituée en 2013. C'est la société française qui exerce les activités en France. Elle emploie 76 ETP au 17 septembre 2026. Ses dirigeants sont Sergio Branco et Adrien Pinson.

3.3 Principaux marchés

Nous sommes actifs sur huit marchés européens : la France, les Pays-Bas, l'Espagne, le Royaume-Uni, la Belgique, le Portugal, l'Italie et l'Allemagne. Nous proposons en outre des camping-cars loués par des loueurs professionnels en Scandinavie, aux États-Unis, au Canada et en Australie.

Nous opérons sur le marché des vacances en plein air. Une mesure courante de la taille de ce marché est le nombre de nuitées passées dans les campings, aires pour camping-cars et parcs de caravanes. Eurostat publie ces chiffres pour les pays de l'Union européenne[1].

[1] *Source : Eurostat, jeu de données tour_occ_nim, secteur NACE I55.3 (terrains de camping et parcs pour caravanes ou camping-cars), ensemble des clients, consulté le 15 septembre 2026. Les chiffres mensuels ont été additionnés par année. Eurostat peut*

Marché	2023	2024	2025	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024
France	141,7 M	147,8 M	153,8 M	+4,4 %	+4,0 %
Italie[4]	55,1 M	54,6 M	69,5 M	−0,9 %	+27,2 %
Espagne	47,1 M	49,1 M	49,8 M	+4,2 %	+1,4 %
Allemagne	42,3 M	42,9 M	44,7 M	+1,4 %	+4,2 %
Pays-Bas	28,1 M	26,2 M	25,9 M	−6,8 %	−1,0 %
Portugal	7,2 M	7,2 M	7,0 M	+0,2 %	−3,4 %
Belgique	3,4 M	3,4 M	3,7 M	−1,9 %	+10,5 %
Nos sept marchés de l'UE	324,9 M	331,2 M	354,4 M	+1,9 %	+7,0 %
Total Union européenne	401,6 M	408,6 M	432,8 M	+1,8 %	+5,9 %

En 2025, nos sept marchés au sein de l'Union européenne représentaient ensemble 81,9 % de l'ensemble des nuitées passées dans les campings, aires pour camping-cars et parcs de caravanes de l'Union européenne. Avec 153,8 millions de nuitées, la France est le premier marché de l'Union européenne, avec une part de 35,5 %. La France est aussi notre premier marché, comme indiqué à la section 3.1 du présent *information memorandum*.

Entre 2023 et 2025, le nombre de nuitées dans l'Union européenne a progressé en moyenne de 3,8 % par an. Sur nos sept marchés dans l'Union européenne, cette progression a été de 4,4 % par an en moyenne. Hors Italie, le nombre de nuitées sur nos six autres marchés de l'Union Européenne a progressé de 2,5 % en 2024 et de 3,0 % en 2025.

Cette statistique recense les nuitées passées dans des campings, aires pour camping-cars et parcs de caravanes enregistrés. Les nuitées passées en dehors des sites enregistrés ne sont

réviser ces chiffres rétroactivement.

pas incluses (camping sauvage, aires pour camping-cars, etc.). À l'inverse, les nuitées passées en tente, en caravane, en mobil-home et en chalet sont incluses. Ces chiffres reflètent donc la taille du marché plus large des vacances en plein air, et non exclusivement celle des voyages en camping-car. Eurostat ne publie pas ces chiffres pour le Royaume-Uni, qui ne fait plus partie de l'Union européenne et ne transmet plus ces données à Eurostat. Le Royaume-Uni ne figure donc pas dans ce tableau, bien qu'il soit l'un de nos principaux marchés, comme le montrent les réservations.
Le chiffre italien pour 2025 est nettement supérieur à celui de 2024. Cette hausse est visible sur pratiquement tous les mois de l'année. Il est possible qu'elle résulte en partie d'une modification de la méthode de collecte de ces données en Italie. Nous n'avons pas pu le vérifier. Le chiffre français pour 2023 est signalé par Eurostat comme une estimation.

3.4 Emprunts

Nous-mêmes et les sociétés de notre groupe avons contracté des emprunts. Nous ne devons donc pas seulement payer les intérêts et rembourser l'emprunt obligataire : nous devons également effectuer des remboursements au titre d'autres emprunts. Vous trouverez ci-dessous des informations sur nos emprunts. Il s'agit de la situation au 30 septembre 2026. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis cette date.

Loan schedule as at 30 September 2026

Yescapa SAS GoBoony B.V. Yesboony Holding B.V.

Amounts in EUR
Outstanding principal at 30.09.2026

#	Borrower	Type	Facility	Lender / holder	Start date	Original principal	Interest rate	Rate type	Payment frequency	Final maturity	Outstanding 30.09.2026
1	**Yescapa SAS**	Bank loan	Bpifrance Innovation Loan R&D 750k	Bpifrance	30.09.2024	750 000	4.37%	Fixed	Quarterly	31.03.2032	750 000
2	**Yescapa SAS**	Bank loan	Bpifrance Innovation Loan 500k	Bpifrance	30.09.2024	500 000	7.16%	Fixed	Quarterly	30.09.2031	500 000
3	**Yescapa SAS**	Bank loan	Crédit Agricole Aquitaine term loan 500k	Crédit Agricole Aquitaine	15.08.2024	500 000	4.14%	Fixed	Monthly	15.07.2029	295 949
4	**Yescapa SAS**	Bank loan	Banque Populaire ACA Prêt Innov Plus 500k	Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique	05.09.2024	500 000	4.64%	Fixed	Monthly	05.08.2029	305 631
5	**Yescapa SAS**	Bank loan	BNP Paribas ADEME term loan 400k	BNP Paribas	12.08.2024	400 000	4.60%	Fixed	Monthly	12.07.2028	191 791
6	**Yescapa SAS**	Bank loan	Bpifrance PGE 500k	Bpifrance	30.09.2021	500 000	2.25%	Fixed	Quarterly	30.09.2026	–
7	**Yescapa SAS**	Bank loan	Crédit Mutuel du Sud-Ouest PGE 500k	Crédit Mutuel du Sud-Ouest	15.09.2021	500 000	0.76%	Fixed	Monthly	15.07.2026	–
8	**GoBoony B.V.**	Bank loan	Rabobank term loan 0050217957	Rabobank	15.07.2022	1 500 000	3M EURIBOR + 4.55%	Floating	Quarterly	30.09.2028	857 100
9	**GoBoony B.V.**	Bank loan	Rabobank term loan 2025 (bullet)	Rabobank	04.06.2025	107 150	3M EURIBOR + 4.80%	Floating	Bullet	31.03.2026	–
10	**GoBoony B.V.**	Bank loan	Provincie Utrecht loan (final residual)	Provincie Utrecht	01.06.2018	100 000	1.80%	Fixed	Annual	20.01.2026	–
11	**GoBoony B.V.**	Bonds	Advertiser Bonds	Goboony camper owners in the Netherlands	2025	n/a	From 4% to 7%	Fixed	Annual	2025 to 2029	192 578
12	**Yesboony Holding B.V.**	Bonds	Yesboony Bonds I — subordinated bonds	Retail and professional investors in the Netherlands (via NPEX)	February 2025	348 482	8.50%	Fixed	Quarterly after the first year	February 2030	348 482
13	**Yesboony Holding B.V.**	Bonds	Yesboony Bonds II — subordinated bonds	Retail and professional investors in the Netherlands (via NPEX)	February 2025	366 079	8.50%	Fixed	Quarterly after the first year	February 2030	366 079
14	**Yesboony Holding B.V.**	Bonds	Yesboony Bonds III — subordinated bonds	Retail and professional investors in the Netherlands (via NPEX)	April 2026	303 953	8.50%	Fixed	Quarterly after the first year	April 2031	303 953
Total outstanding at 30 September 2026											**4 111 563**

Outstanding amounts are principal outstanding at 30.09.2026. Floating rate loans are indexed on 3-month EURIBOR (3M EURIBOR). Loans 6, 7, 9 and 10 were fully repaid during 2026. n/a: not applicable.

Nous pourrions emprunter à l'avenir auprès de banques ou d'autres prêteurs. Ces emprunts peuvent être de rang supérieur, égal ou inférieur au présent emprunt obligataire. Si nous

empruntons à l'avenir auprès d'actionnaires, ces emprunts seront subordonnés au présent emprunt obligataire et seront donc de rang inférieur. Si nous empruntons à l'avenir auprès de banques, d'actionnaires ou d'autres prêteurs, nous vous en informerons.

3.5 Notre personnel et notre équipe de direction

En 2026, le groupe emploie 108 ETP. Les membres de notre organe de direction sont les suivants :

- Sergio Branco (CEO)
- Adrien Pinson (CTO)
- Foppe Mijnlieff (CPO)
- Uwe van Rensburg (CFO)

Les autres membres clés de l'équipe de direction sont les suivants :

- Adriaan Hogervorst - de Jong (CMO)
- Olivier Puybasset (COO)

Aucune de ces personnes n'exerce, en dehors du groupe, de fonction significative au regard de notre activité. Il n'existe aucun conflit d'intérêt, avéré ou potentiel, entre ces personnes et nous.

4. INFORMATIONS SUR NOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Les comptes annuels 2025 constituent nos informations financières disponibles les plus récentes. Ils portent sur nous-mêmes et sur l'ensemble des sociétés de notre groupe (comptes consolidés). L'audit de ces comptes n'est pas encore achevé. Les chiffres ci-dessous sont donc provisoires et internes. Ils sont arrondis au millier d'euros. Lorsque les comptes annuels de 2025 auront été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires, ils seront publiés sur notre site internet.
Un rapport d'audit a été émis le 7 septembre 2026 au titre de l'exercice 2024. Ces comptes annuels ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 8 septembre 2026. Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes comptables néerlandaises (Dutch GAAP). Vous trouverez les comptes annuels 2024 ici : http://yescapa.fr/investir/obligations-2026/en-savoir-plus.

4.1 Bilan

ACTIF / PASSIF (en k€)	2025 (chiffres internes)	2024
ACTIF		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	1 685	3 371
Immobilisations corporelles	62	88
Immobilisations financières	61	81
Total actif immobilisé	1 808	3 540
Actif circulant		
Créances et comptes de régularisation actif	2 728	2 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	826	1 067
Total actif circulant	3 554	3 907
TOTAL ACTIF	**5 362**	**7 447**
PASSIF		
Capitaux propres du groupe	−5 396	−3 360
Dettes à plus d'un an (moyen et long terme)	3 495	3 902
Dettes à moins d'un an (court terme) et comptes de régularisation passif	7 263	6 905
TOTAL PASSIF	**5 362**	**7 447**

Commentaire par poste du bilan (2025 par rapport à 2024)

- **Immobilisations incorporelles (1 685 contre 3 371) :** principalement les frais de développement de la plateforme inscrits à l'actif et la clientèle. La baisse s'explique par 1 331 k€ d'amortissements et une dépréciation exceptionnelle de 929 k€ des frais de développement immobilisés relatifs à la plateforme destinée à être abandonnée, partiellement compensés par 574 k€ d'investissements dans le développement de la plateforme.
- **Immobilisations corporelles (62 contre 88) :** autres immobilisations corporelles. La baisse s'explique par 51 k€ d'amortissements et 5 k€ de cessions, partiellement compensés par 30 k€ d'investissements.
- **Immobilisations financières (61 contre 81) :** dépôts et cautionnements. Elles baissent de 20 k€ à la suite de la restitution d'un dépôt.
- **Créances et comptes de régularisation actif (2 728 contre 2 840) :** créances sur les prestataires de services de paiement (1 864), créances clients (119), impôts et cotisations sociales (83), une créance au titre de la campagne de financement participatif 2025 (158) et comptes de régularisation actif (504). La baisse s'explique principalement par une modification de nos conditions de paiement.
- **Trésorerie et équivalents de trésorerie (826 contre 1 067) :** soldes bancaires. La baisse de 241 k€ s'explique par les investissements dans la plateforme, les remboursements d'emprunts et la réduction du découvert bancaire autorisé. La trésorerie générée par l'exploitation compense partiellement cette baisse.
- **Capitaux propres du groupe (−5 396 contre −3 360) :** ils restent négatifs. La nouvelle baisse de 2 036 k€ s'explique par la perte nette de l'exercice 2025 (2 187 k€, dont une dépréciation exceptionnelle sans incidence sur la trésorerie de 929 k€), partiellement compensée par 151 k€ d'autres mouvements, principalement 158 k€ de capitaux propres souscrits en 2025 par des investisseurs dans Yescapa SAS dans le cadre d'une campagne de financement participatif.
- **Dettes à plus d'un an (moyen et long terme) (3 495 contre 3 902) :** emprunts bancaires (2 694 ; 2024 : 3 534) et autres emprunts à long terme (801 ; 2024 : 368), y compris les emprunts obligataires subordonnés et le prêt de la province d'Utrecht. La baisse des emprunts bancaires résulte des remboursements réguliers.
- **Dettes à moins d'un an (court terme) et comptes de régularisation passif (7 263 contre 6 905) :** part à moins d'un an des emprunts bancaires (916), part à moins d'un an des autres emprunts (20), découvert bancaire autorisé (910), fournisseurs (650), impôts et cotisations sociales (776) et comptes de régularisation passif (3 991). La hausse porte principalement sur les comptes de régularisation passif.

4.2 Compte de résultat

Poste (en k€)	2025 (chiffres internes)	2024
Marge brute	18 309	18 514
Salaires, traitements et charges sociales	−8 762	−8 925
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	−2 311	−1 294
Autres charges d'exploitation	−9 075	−11 763
Total des charges d'exploitation	−20 148	−21 982
Résultat d'exploitation	−1 839	−3 468
Produits et charges financiers	−426	−227
Résultat courant avant impôts	−2 265	−3 695
Impôts sur le résultat courant	78	116
Résultat net	−2 187	−3 579

La marge brute a diminué de 1,1 % en 2025 (2024 : +13,2 %). Le résultat d'exploitation s'est néanmoins amélioré, passant de −3 468 k€ à −1 839 k€, principalement grâce à la baisse des autres charges d'exploitation et des charges de personnel, malgré une dépréciation exceptionnelle sans incidence sur la trésorerie de 929 k€.

Commentaire par poste (2025 par rapport à 2024)

- **Marge brute (18 309 contre 18 514) :** baisse de 205 k€ (−1,1 % ; 2024 : +13,2 %). Le volume total des réservations sur nos plateformes est resté quasiment stable en 2025.
- **Salaires, traitements et charges sociales (8 762 contre 8 925) :** baisse de 163 k€

(−1,8 %). En 2025, avant déduction des frais de développement immobilisés, nous avons réduit nos charges de personnel de 728 k€ (−7,2 %), notamment dans le service client, les équipes pays et le marketing. Ce poste est présenté net de la production immobilisée. Les heures que nos collaborateurs consacrent au développement de notre plateforme ne sont pas comptabilisées en charges, mais en investissement dans les immobilisations incorporelles (voir 4.1). En 2025, nous avons immobilisé 558 k€ (2024 : 1 123 k€). Les frais de développement relatifs à la plateforme destinée à être abandonnée ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été engagés.

- **Amortissements (2 311 contre 1 294) :** hausse de 1 017 k€ (+78,6 %). Ce poste comprend une dépréciation exceptionnelle de 929 k€ des frais de développement immobilisés relatifs à la plateforme destinée à être abandonnée, dans le cadre du regroupement de nos activités sur une plateforme technologique unique. Cette dépréciation n'a eu aucune incidence sur notre trésorerie. Hors dépréciation, les amortissements ont augmenté de 88 k€ (+6,8 %), en raison de l'augmentation de la base de développements immobilisés amortis.
- **Autres charges d'exploitation (9 075 contre 11 763) :** baisse de 2 688 k€ (−22,9 %). Les frais de marketing en constituent le principal poste. Nous avons notamment moins dépensé en publicité en ligne pour recruter des locataires et des propriétaires (environ 1 800 k€ de moins). Les frais généraux ont également diminué (environ 450 k€ de moins). Nous avons en revanche davantage investi dans la notoriété de la marque, le référencement naturel (SEO) et les relations presse (environ 200 k€ de plus).
- **Résultat d'exploitation (−1 839 contre −3 468) :** amélioration de 1 629 k€. Le total des charges d'exploitation a diminué de 1 834 k€ (−8,3 %), alors même qu'il inclut la dépréciation exceptionnelle de 929 k€, soit bien plus que la baisse de 205 k€ de la marge brute.
- **Produits et charges financiers (−426 contre −227) :** charges nettes supérieures de 199 k€, principalement en raison des écarts de change (−85 k€ ; 2024 : +80 k€), ainsi que de charges d'intérêts plus élevées et de produits d'intérêts plus faibles.
- **Impôts (78 contre 116) :** pour 2025, nous avons comptabilisé un produit d'impôt de 78 k€ (2024 : 116 k€).
- **Résultat net (−2 187 contre −3 579) :** amélioration de 1 392 k€.

4.3 Solvabilité

La solvabilité se calcule en divisant les capitaux propres par le total du bilan. Elle indique dans quelle mesure nous sommes capables de faire face à nos engagements à long terme.

Poste (en k€)	2025 (chiffres internes)	2024
Capitaux propres	−5 396	−3 360
Total du bilan	5 362	7 447
Solvabilité	−100,6 %	−45,1 %

Notre solvabilité est négative. C'était déjà le cas fin 2024. Fin 2025, elle s'est encore dégradée, passant de −45,1 % à −100,6 %, en partie du fait de la dépréciation exceptionnelle de 929 k€. Des capitaux propres négatifs signifient que nous ne disposons d'aucune réserve pour faire face à d'éventuels incidents. Il s'agit donc d'un risque important pour vous. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet à la section 2.2 du présent *information memorandum*.
Pourquoi nos capitaux propres sont-ils négatifs ? Ces dernières années, nous avons fortement investi dans nos plateformes, nos marques et notre position sur les marchés où nous sommes actifs. Une grande partie de ces dépenses, comme le marketing et les dépenses de personnel, est comptabilisée directement en charges. Nous avons donc enregistré des pertes, qui réduisent nos capitaux propres. Plutôt que de dégager des bénéfices, nous avons fait le choix d'investir dans notre position concurrentielle. En 2025, nos capitaux propres ont également été réduits par une dépréciation exceptionnelle sans incidence sur la trésorerie de 929 k€ des frais de développement immobilisés relatifs à la plateforme destinée à être abandonnée.
En 2025, nous avons considérablement réduit nos coûts. Notre résultat d'exploitation est passé de −3 468 k€ à −1 839 k€, et notre perte nette de −3 579 k€ à −2 187 k€. Hors dépréciation exceptionnelle de 929 k€, notre résultat d'exploitation s'est établi à −910 k€ et notre perte nette à −1 258 k€. Nous avons également remboursé 643 k€ sur nos emprunts bancaires en 2025. Nous prévoyons que nos résultats continueront de s'améliorer au cours des prochaines années et que nous pourrons poursuivre le remboursement de nos emprunts bancaires. Il s'agit d'une prévision et non d'une certitude. Nous prévoyons toutefois que nos capitaux propres resteront négatifs au cours des prochaines années.

4.4 Absence de changement significatif depuis le 31 décembre 2025

Notre dernier exercice clos s'est achevé le 31 décembre 2025. Depuis cette date, aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière de notre groupe.

4.5 Politique de dividendes

Les actionnaires ont droit à un dividende si nous en distribuons un. Nous ne pouvons distribuer de dividende que si un bénéfice a été réalisé.
Nous appliquons les règles suivantes en matière de distribution de dividendes :

- Le bénéfice distribuable est déterminé sur la base des comptes annuels approuvés. Un dividende ne peut être distribué que si les capitaux propres excèdent les réserves légales que nous sommes tenus de maintenir.
- L'assemblée générale des actionnaires décide de la distribution d'un dividende.
- Si l'assemblée générale des actionnaires décide de distribuer un dividende, celui-ci ne peut être versé qu'avec l'accord de l'organe de direction. L'organe de direction donnera son accord, sauf s'il sait ou devrait raisonnablement prévoir qu'après la distribution, nous ne pourrons plus continuer à payer nos dettes exigibles.
- Le dividende est déterminé lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Cette assemblée se tient avant le 30 juin de chaque exercice et est convoquée au moins 8 jours à l'avance. Les actions ou certificats d'actions acquis après la date de cette assemblée ne donne pas droit au dividende déterminé au titre de l'exercice précédent (date de détachement du dividende).
- Si un actionnaire ne réclame pas le dividende dans un délai de 5 ans, il perd son droit au dividende.

5. INFORMATIONS SUR L'OFFRE D'OBLIGATIONS

Monnaie	L'emprunt obligataire, les intérêts et le remboursement de l'emprunt obligataire sont libellés en euros.
Prix de souscription / valeur nominale	Le prix de souscription et la valeur nominale d'une obligation sont de 100 €.
Minimum	Vous pouvez souscrire à une obligation au minimum.
Montant total de l'emprunt obligataire	Nous emprunterons au maximum 5 000 000 € auprès des investisseurs, soit 50 000 obligations.

Frais	Nous ne facturons pas de frais pour la souscription des obligations. Seuls d'éventuels frais de transaction liés à l'exécution de votre paiement peuvent être à votre charge. Ces frais dépendent du moyen de paiement que vous utilisez.
Jusqu'à quand pouvez-vous souscrire à des obligations ?	Vous pouvez souscrire à des obligations jusqu'au 10 décembre 2026 à 17 heures (heure de Paris). La période de souscription prend fin à cette date. Nous pouvons modifier cette date. Les cas dans lesquels nous pouvons le faire sont décrits à la section 7.1 du présent *information memorandum*.
Quelle est la date de début de l'emprunt obligataire ?	Vous prêterez les fonds à la date d'émission, soit le 17 décembre 2026. Vous recevez également les obligations ce jour-là, sauf si nous avons modifié cette date. Dans ce cas, vous recevrez les obligations à la nouvelle date. Vous recevrez une notification lorsque les obligations seront émises à votre profit.
Quand êtes-vous remboursé ?	Vous êtes remboursé au terme d'une période de 5 ans. La durée court à compter de l'émission des obligations à votre profit. Si vous recevez les obligations le 17 décembre 2026, vous serez remboursé le 17 décembre 2031. Nous avons fixé une date de clôture de la période de souscription. Nous pouvons choisir de reporter la date de clôture de la période de souscription, si nous n'avons pas encore reçu suffisamment de souscriptions à cette date. Nous pouvons décider d'émettre par anticipation une partie des obligations

	pour lesquelles des souscriptions ont été reçues. Dans ce cas, nous émettrons les obligations en plusieurs tranches et prolongerons la période de souscription pour permettre aux investisseurs de souscrire aux obligations pour lesquelles des souscriptions n'ont pas été reçues. Attention : nous rembourserons tous les investisseurs en même temps, 5 ans après la date d'émission des obligations.
Quel montant vous est remboursé ?	Vous récupérerez l'intégralité du montant prêté, soit 100 € par obligation.
Nous pouvons rembourser par anticipation	Nous nous réservons la faculté de rembourser l'emprunt obligataire par anticipation, en tout ou en partie, mais pas avant l'expiration d'un délai d'un an suivant la date d'émission des obligations. Cette décision nous appartient. Vous ne pouvez pas demander le remboursement anticipé de l'emprunt. Nous vous en informerons par e-mail, au moins 4 semaines avant le remboursement anticipé de l'emprunt obligataire. Nous rembourserons le même montant par obligation. En cas de remboursement anticipé total, nous vous verserons immédiatement les intérêts qui vous seront encore dus à cette date au titre des obligations, c'est-à-dire les intérêts courus qui vous seront dus au jour du remboursement. Nous vous verserons également une prime de remboursement anticipé, dont le montant dépendra de la date du remboursement anticipé : ● au cours de la 2e année : 3 % du

	montant remboursé par anticipation ; ● au cours de la 3e année : 2 % du montant remboursé par anticipation ; ● au cours de la 4e année : 1 % du montant remboursé par anticipation ; ● au cours de la 5e année : aucune prime.
Quel est le montant des intérêts ?	Nous verserons un intérêt au taux de 8,5 % par an, soit 8,50 € d'intérêts par obligation et par an. Les intérêts courront à compter du jour où vous nous prêterez les fonds et les obligations seront émises à votre profit.
Quand les intérêts vous seront-ils versés ?	Vous percevrez 2,125 € d'intérêts par obligation et par trimestre complet. Les intérêts de la première année (8,50 € par obligation) seront versés en une fois au terme d'une période d'un an suivant la date d'émission, puis les intérêts seront versés à la fin de chaque trimestre.
Pouvons-nous modifier le taux d'intérêt ?	Le taux d'intérêt est fixe. Nous ne pouvons donc pas le modifier.
Les obligations sont nominatives	Les obligations sont nominatives. Cela signifie que vous êtes inscrit au registre en tant que titulaire des obligations. Nous n'émettons donc aucun certificat pour les obligations.
Rang des obligations entre elles	Les obligations sont de même rang entre elles (pari passu). Cela signifie que nous traitons tous les investisseurs de manière égale et qu'aucun porteur de nos obligations ne bénéficie d'une priorité si nous ne respectons pas nos engagements relatifs aux obligations.

Vous recevez des informations de notre part	Nous vous fournirons régulièrement des informations nous concernant : ● les comptes annuels consolidés dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice (au plus tard le 30 juin) ; ● un rapport semestriel deux fois par an (au plus tard le 28 février et le 31 août) présentant notre bilan et notre compte de résultat consolidés, respectivement au 31 décembre et au 30 juin ; ● une notification si un événement important nous concerne.
Si vous souhaitez vendre	Les obligations sont librement cessibles. Vous pouvez donc les céder à un tiers. Pour ce faire, il conviendra de prendre contact avec nous afin d'obtenir les instructions nécessaires.
Vous devez disposer d'un compte d'investissement et d'un compte espèces auprès de NPEX	Vous devez disposer d'un compte d'investissement auprès de NPEX sur lequel sera enregistré le nombre d'obligations que vous détiendrez. Vous devez également disposer d'un compte espèces auprès de Stichting NPEX Bewaarbedrijf. Vous utiliserez ce compte pour recevoir des fonds et acheter des placements. Attention : l'ouverture de ce compte d'investissement et de ce compte espèces auprès de NPEX est obligatoire. Sans ces comptes, vous ne pourrez pas souscrire aux obligations. Si vous souscrivez aux obligations, vous recevrez de notre part une notification contenant les instructions pour ouvrir ces comptes. Si vous avez déjà un compte d'investissement chez NPEX, aucune

	action de votre part n'est requise. Vous conclurez avec NPEX et Stichting NPEX Bewaarbedrijf des accords relatifs à ces comptes. Ces accords figurent dans le NPEX-reglement (règlement de NPEX), dans sa version applicable et telle que modifiée, le cas échéant. Vous trouverez ce règlement sur le site internet de NPEX : www.npex.nl. À l'heure actuelle, Stichting NPEX Bewaarbedrijf ne facture aucun frais pour la tenue du compte espèces relatif aux obligations. Si cela change, le NPEX-reglement sera modifié et vous en serez informé. NPEX ne facture aucun frais pour le compte d'investissement. Il se peut que vous ne puissiez pas ouvrir de compte d'investissement ou de compte espèces. C'est notamment le cas si vous êtes une « US Person » au sens de la loi fiscale américaine FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act). Si vous ne pouvez pas ouvrir ces comptes, vous ne pourrez pas souscrire aux obligations.
Vous devez disposer d'un compte bancaire dans l'Union européenne	Vous devez disposer d'un compte bancaire auprès d'une banque établie dans l'Union européenne pour pouvoir ouvrir un compte d'investissement auprès de NPEX et un compte espèces auprès de Stichting NPEX Bewaarbedrijf. NPEX et Stichting NPEX Bewaarbedrijf utilisent ce compte bancaire pour vérifier votre identité.
Le registre indique le nombre d'obligations que vous détenez	NPEX tient un registre dans lequel elle inscrit précisément les titulaires d'un compte

	d'investissement auprès de NPEX et le nombre d'obligations détenues par chaque investisseur.
Vous recevez des relevés de votre compte d'investissement	NPEX vous adresse des relevés de votre compte d'investissement. Ces relevés indiquent précisément les placements que vous détenez sur ce compte, et donc le nombre d'obligations que vous détenez.
Fiscalité	La réglementation fiscale qui vous est applicable, ainsi que celle qui nous est applicable, peuvent avoir une incidence sur les revenus générés par ces obligations. Si vous souhaitez investir dans les obligations, consultez d'abord votre conseiller fiscal afin de connaître les conséquences fiscales de cet investissement. Pour obtenir un aperçu complet et actualisé des règles fiscales en vigueur et des modifications à venir, vous pouvez consulter le site internet de la Belastingdienst (administration fiscale néerlandaise). Si des impôts ou taxes s'appliquent à l'acquisition des obligations ou à la perception des revenus générés par ces obligations, ils sont à votre charge. Pour toute question, consultez un conseiller fiscal.
Quel droit s'applique ?	Le droit néerlandais s'applique à l'emprunt obligataire conclu avec nous concernant les obligations.
Vous avez une réclamation, une question ou une remarque ?	Vous pouvez nous écrire par e-mail à l'adresse suivante : invest@yescapa.com. Le droit néerlandais s'applique au contrat

	conclu avec nous concernant les obligations. Il s'applique également à toutes les informations que vous recevez de notre part au sujet des obligations. Tout litige découlant de cet emprunt obligataire peut être porté devant le tribunal compétent d'Amsterdam (Pays-Bas).

6. INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DU PRODUIT DE L'ÉMISSION ET SUR LES FRAIS

6.1 À quoi souhaitons-nous affecter le produit de l'émission ?

L'emprunt obligataire porte sur un montant maximal de 5 000 000 €. Avec ce montant, nous souhaitons :

- permettre aux propriétaires de camping-cars de partager encore plus facilement leur véhicule : une partie du montant sera investie dans le développement d'outils de mise en relation et d'assistance client fondés sur l'intelligence artificielle ;
- développer nos connexions API avec les loueurs professionnels de camping-cars, afin que les voyageurs puissent trouver un véhicule adapté dans un nombre encore plus grand de destinations ;
- renforcer l'organisation, en priorité nos équipes technologie, produit et données, afin d'étendre et d'accélérer le développement de nos produits ;
- accroître notre taille et notre impact en développant l'offre de camping-cars hors d'Europe (notamment aux États-Unis, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande) et en proposant d'autres hébergements de camping et de glamping ;
- développer une aide à l'organisation de vacances en plein air complètes, comprenant différents types d'hébergement, de séjours en plein air, d'itinéraires, d'activités et de services.

Pourquoi nous investissons dans d'autres formes de vacances en plein air, en complément des voyages en camping-car

Au premier trimestre 2024, nous avons demandé à l'institut d'études Norstat de réaliser une

étude sur six de nos marchés. Dans chacun de ces pays, Norstat a interrogé 1 000 personnes. Il ne s'agit pas d'une étude auprès de nos propres clients, mais auprès d'un échantillon de la population[2].

Pays	Pourcentage des personnes interrogées n'ayant jamais organisé de voyage en camping-car	Dont ceux qui seraient ouverts à un voyage en camping-car à l'avenir
France	81 %	59 %
Pays-Bas	77 %	68 %
Allemagne	71 %	67 %
Italie	70 %	67 %
Royaume-Uni	62 %	67 %
Espagne	44 %	92 %

Nous avons tiré deux enseignements de cette étude.

Premièrement, le voyage en camping-car est une nouveauté pour la plupart des gens. Dans les pays étudiés, 44 % à 81 % des personnes interrogées n'avaient jamais organisé de voyage en camping-car. Dans le même temps, la majorité de ce groupe y est ouverte, et ce dans les six pays. En France, notre premier marché, cette proportion est de 59 %, soit près de la moitié de l'ensemble des personnes interrogées.

Deuxièmement, les voyageurs attendent un accompagnement dans l'organisation de leur voyage. À la question de savoir ce qui rendrait un voyage en camping-car plus attrayant, 9 % à 20 % des personnes interrogées ont mentionné la possibilité de réserver un voyage tout compris, comprenant le camping-car, les hébergements et l'itinéraire. Parmi les personnes n'ayant jamais organisé de voyage en camping-car, 16 % à 23 % ont mentionné la possibilité de réserver les hébergements en même temps, et 12 % à 16 % une aide pour trouver des hébergements.

---

[2] *Source : Norstat, étude réalisée à notre demande, collecte des données au premier trimestre 2024, échantillon représentatif de 1 000 personnes par pays en France, en Espagne, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Italie. La Belgique et le Portugal n'ont pas été étudiés. La question portait sur l'organisation d'un voyage en camping-car. Une personne ayant participé à un voyage en camping-car en tant que compagnon de voyage, sans l'avoir organisé, est comptée dans ces chiffres parmi les personnes qui « n'ont jamais organisé de voyage en camping-car ».*

Ces résultats expliquent pourquoi nous souhaitons affecter le produit de l'émission à l'élargissement de notre offre avec des hébergements de camping et de glamping, ainsi qu'à l'accompagnement dans l'organisation de vacances en plein air complètes. Nous espérons ainsi toucher une clientèle qui ne réserve pas actuellement de voyage en camping-car. Nous espérons également que cela se traduira par un taux de fidélisation plus élevé chez nos clients existants. Nous savons, grâce à nos nombreuses années de contact avec nos clients et à nos propres études, que nos clients aiment alterner les vacances en camping-car avec d'autres types de vacances en plein air.

6.2 Qui a un intérêt à l'émission des obligations ?

Les actionnaires et les porteurs de certificats d'actions (certificaten van aandelen) ont un intérêt à ce que notre société poursuive sa croissance, et donc également au succès de la présente offre d'obligations.

7. INFORMATIONS SUR LA SOUSCRIPTION

Si vous avez lu le présent *information memorandum* et que vous souhaitez souscrire aux obligations, vous trouverez ci-dessous la marche à suivre.

7.1 Vous souscrivez et vous payez

Pour souscrire aux obligations, vous devez effectuer les deux démarches suivantes :

1. Vous souscrivez aux obligations via le site internet suivant : https://www.yescapa.fr/investir. Nous devons avoir reçu votre souscription avant la fin de la période de souscription. Nous pourrons modifier la date de clôture de la période de souscription. Nous pouvons choisir une date antérieure, par exemple si nous avons reçu suffisamment de souscriptions pour émettre l'ensemble des obligations. Nous pouvons également choisir une date ultérieure si toutes les obligations offertes dans le cadre de l'offre n'ont pas été souscrites à la date de clôture de la période de souscription. Nous pouvons décider d'émettre par anticipation une partie des obligations pour lesquelles des souscriptions ont été reçues. Dans ce cas, nous émettrons les obligations en plusieurs tranches et prolongerons la période de souscription pour permettre aux investisseurs de souscrire aux obligations pour lesquelles des souscriptions n'ont pas été reçues.
2. Vous devez payer le prix de souscription des obligations au plus tard au jour de la souscription. Pour ce faire, vous devez procéder au virement de l'intégralité du prix de souscription sur le compte bancaire de Yescapa. Le numéro de compte bancaire de

Yescapa est FR76 3000 4025 6100 0118 3316 922. Le virement doit être réalisé avant la clôture de la période de souscription. Les souscriptions seront prises en compte en fonction de la date de réception des virements correspondant au prix de souscription. Les obligations seront attribuées aux investisseurs dans l'ordre dans lequel les virements ont été reçus.

Le calendrier est le suivant :

Jeudi 10 décembre 2026 à 17 h (heure de Paris)

Clôture de la période de souscription. Nous devons avoir reçu votre souscription et le virement du prix de souscription à cette date.

Jeudi 17 décembre 2026 après 17 h – date d'émission

Nous émettons les obligations. À cette date :

- nous aurons reçu le virement du prix de souscription par les investisseurs ;
- les obligations seront émises au profit des investisseurs ;
- nous envoyons une notification à tous les investisseurs, qui serons alors informés de l’émission des obligations à leur profit et, le cas échéant, du nombre d’obligations concernées ;
- les termes et conditions des obligations entrent en vigueur ;
- les intérêts commencent à courir.

En cas de sursouscription, il est possible que vous receviez moins d'obligations que le nombre d’obligations auxquelles vous avez souscrit, et une partie du prix de souscription vous sera remboursée. Si vous n'en recevez aucune, vous serez intégralement remboursé. Nous virerons les fonds sur le compte bancaire utilisé pour le paiement du prix de souscription, dans un délai de 5 jours ouvrés suivant la date d'émission, sauf si nous avons modifié la date de clôture de la période de souscription. Dans ce cas, vous serez remboursé dans les 5 jours ouvrés suivant cette nouvelle date.

7.2 Nous pouvons mettre fin à l'offre

Nous pouvons mettre fin à l'offre, par exemple si nous n'avons pas reçu suffisamment de souscriptions à l’issue de la période de souscription, ou en cas de circonstances exceptionnelles ou imprévues.

Si nous décidons de mettre fin à l'offre, nous publierons un avis sur notre site internet. Nous informerons également les investisseurs ayant déjà souscrit par email. Si vous avez déjà versé le prix de souscription, vous serez remboursé dans un délai de 5 jours ouvrés suivant cette notification. Nous virerons les fonds sur le compte bancaire utilisé pour le paiement du prix de

souscription. Dans ce cas, aucun intérêt ne vous sera versé.

8. DOCUMENTS INTÉGRÉS AU PRÉSENT *INFORMATION MEMORANDUM*

Les informations suivantes font également partie de la présente offre d'obligations et de l'*information memorandum* :

- notre acte d'immatriculation et nos statuts ;
- un extrait nous concernant du registre du commerce de la Chambre de commerce des Pays-Bas (Handelsregister van de Kamer van Koophandel) ;
- nos comptes annuels 2024, accompagnés du rapport d'audit.

Pendant toute la durée de l'emprunt, vous trouverez l'ensemble de ces informations sur le site internet suivant : https://www.yescapa.fr/investir/obligations-2026/en-savoir-plus/. Dans la mesure où le présent *information memorandum* contient des liens hypertextes ou des renvois vers d'autres sites internet, les informations figurant sur ces sites ne font pas partie du présent *information memorandum*.

Nous avons également intégré dans le présent *information memorandum* des informations provenant de tiers. Ces informations ont été fidèlement reproduites et à notre connaissance, et suivant vérification à partir des informations publiées par le tiers concerné, aucun fait susceptible de rendre les informations reproduites inexactes ou trompeuses n'a été omis.